

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISSION DE REFERENT ACADEMIQUE
AUPRES D'UN ETUDIANT EN 2^{nde} ANNEE DE MASTER MEEF 3**

Dans le cadre de leur formation, les étudiants de 2^{nde} année de master MEEF 3 doivent effectuer un stage sous deux statuts possibles : observation et pratique accompagnée (SOPA) ou en responsabilité sous statut contractuel (SR). Les modalités sont identiques : **Stage filé tout au long de l'année sur un tiers de service d'un CPE** : 15 premiers jours en temps plein, puis 3 demi-journées par semaine (jeudi et vendredi matin). **L'objectif de ce stage vise à acquérir des compétences professionnelles. L'étudiant y mobilise en situation les savoirs construits en formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme, de la préparation au concours et d'une entrée progressive dans le métier.**

Vous êtes CPE en établissement et souhaitez intégrer le vivier des référents académiques
2022/2023 afin d'accueillir un étudiant M2 dans votre établissement.

Les attendus de cette mission sont de :

- *Accompagner dans un parcours de formation en aidant l'étudiant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet*
- *Confier à l'étudiant des activités relevant des missions du CPE*
- *Conseiller et accompagner l'étudiant dans l'acquisition des compétences spécifiques aux CPE*
- *Poser les bases d'une activité réflexive sur ses pratiques*
- *Favoriser l'échange de pratiques et le travail collectif.*
- *Évaluer l'étudiant en s'appuyant sur les éléments issus de l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel de compétences spécifiques aux CPE.*

Le référent est indemnisé selon les modalités réglementaires définies par le rectorat soit 300 euros pour un étudiant SOPA / 800 euros pour un étudiant SR. Afin **d'accompagner les référents dans leur mission, 4 demi-journées de formation à l'INSPE de Gennevilliers** sont prévues dans le plan académique de formation.

Modalité de candidature

Avant le vendredi 22 avril 2022, vous adressez un courriel sous le titre *Nom_prénom Candidature référent M2*, accompagné d'une lettre de motivation au groupe d'IA-IPR établissement et vie scolaire ce.ipr-evs@ac-versailles.fr (copie à votre chef d'établissement, à l'IA-IPR référent de bassin et au référent formation initiale stephane.revelen@ac-versailles.fr.)

Pour toute candidature retenue, l'accueil d'un stagiaire en établissement est soumis à un accord tripartite Groupe EVS/ INSPE/ chef d'établissement tenant compte des besoins, selon le calendrier suivant : mi-juin pour les M2 / mi-septembre pour les M1.

Vous pouvez faire acte de candidature pour être référent M1 et être référent M2, mais une seule de ces missions sera retenue en fonction des besoins.